

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Ouverture de la séance extraordinaire du 27 mars 2015 à laquelle sont présents les conseillers, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence du maire suppléant, Étienne St-Louis. La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, est aussi présente.

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du 27 mars 2015, débutant à 13 h 30 et procède à la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Ladite séance est convoquée par le maire suppléant, pour les points suivants, à savoir :

- 1) Éclairage public
- 2) Signature substitut – entente culturelle

102-03-2015

ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QUE la lettre d'intérêt de la municipalité a été acceptée par Hydro-Québec, dans le cadre du programme bâtiments, volet éclairage public à DEL;

ATTENDU QUE le numéro de projet est le BIP1-14246;

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois firmes à soumissionner dans le cadre de son appel d'offres, à savoir :

- Luc Lajeunesse électrique – 37 680,00 \$ plus taxes;
- Lumco – 33 071,85 \$ plus taxes;
- Contrôle Tech – 30 115,53 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Contrôle Tech;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le contrat de remplacement de l'éclairage public à DEL soit adjudiqué à Contrôle Tech au montant de 30 115,85 \$ plus taxes, le tout selon les normes du programme bâtiments, volet éclairage public à DEL d'Hydro-Québec.

ADOPTÉ.

103-03-2015

SIGNATURE SUBSTITUT – ENTENTE CULTURELLE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que Madame Hélène Cotnoir, chargée de projet, soit autorisée à signer l'entente relative au développement culturel dans le cadre du projet : « *Partager la lecture : une passion pour toutes les générations* ».

De plus, en cas d'incapacité de Mme Cotnoir, que Mme Daisy Constantineau, directrice générale, soit nommée substitut et qu'elle soit autorisée à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 13 h 45.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par

maire

Par

sec.-trés./dir. gén.

Je, Étienne St-Louis, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Étienne St-Louis
Maire suppléant